

# LOI DU 17 MAI 2017 RELATIVE A LA PROMOTION DE LA RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION

---

20 février 2018

**Disclaimer: Ce document présente la nouvelle loi RDI  
sous forme simplifiée. Seul le texte de la loi fait foi.**

**BOB FEIDT  
SERVICE DES AIDES D'ÉTAT  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

---

---

# SOMMAIRE

---

## CONTEXTE EUROPÉEN

- COMPÉTENCE DE LA COMMISSION
- CRITÈRES GÉNÉRAUX
- CONTRÔLE ET CONSÉQUENCES

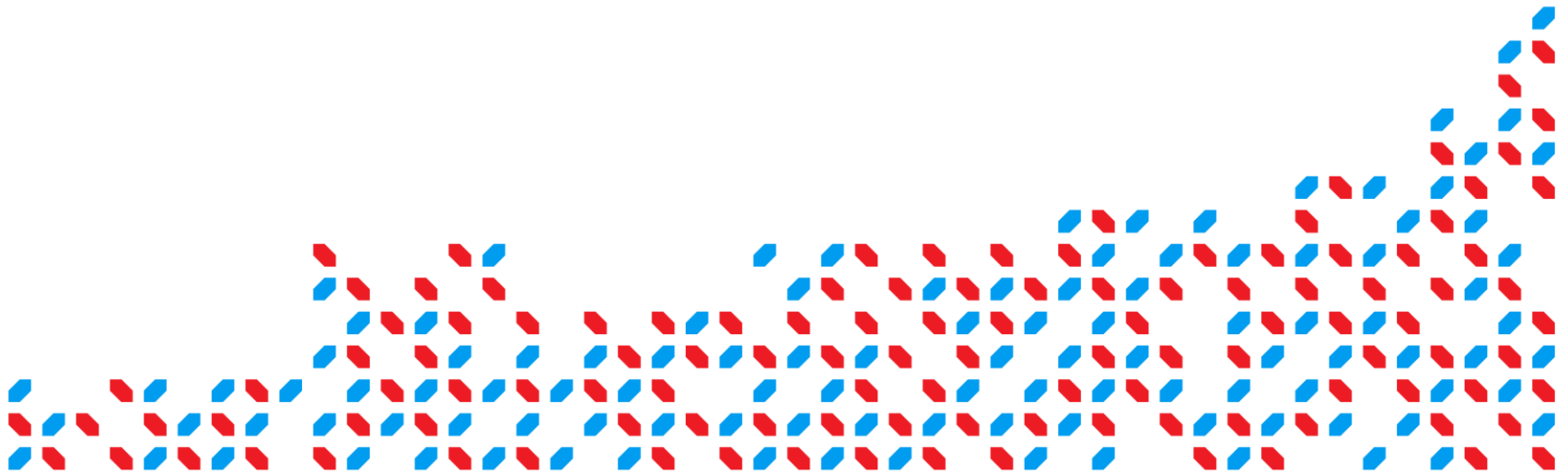
## CONTEXTE NATIONAL

- PROCÉDURE D'ANALYSE
  - ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE D'INNOVATION
  - LES RÉGIMES D'AIDE
  - LE SOUTIEN DISPONIBLE
-

---

# CONTEXTE EUROPÉEN

---



# COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

- La Commission européenne détient la **compétence exclusive** en matière d'aides d'Etat
- Les Etats membres sont obligés de respecter un cadre rigide fixé par Bruxelles :
  - **Avantage** : Assurer une application uniforme des règles à travers l'UE et éviter une distorsion de la concurrence
  - **Désavantage** : Absence de marge discrétionnaire



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

Les principaux critères généraux à respecter:

■ Effet incitatif

■ Entité économique unique (« groupe »)

■ Entreprise en difficulté



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Effet incitatif

- **Idée** : L'intervention de l'Etat, sous forme d'une aide, permet à l'entreprise de réaliser le projet en question
- **Conséquence**: Obligation de soumettre une demande d'aide au Ministère **avant le début des travaux liés au projet**, c'est-à-dire avant tout engagement contraignant



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Effet incitatif

### ■ Informations à introduire dans la demande :

- le nom et la taille de l'entreprise
- la description du projet
- la localisation du projet
- la liste des coûts du projet
- le type d'aide
- le montant du financement public nécessaire pour le projet
- Pour les grandes entreprises il faut démontrer l'impact de l'aide sur la durée/ la portée /le budget du projet

**Attention:** Si ce critère n'est pas respecté, le dossier n'est pas admissible



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Analyse entité économique unique (“groupe”)

- Certaines catégories d’aides prévoient une majoration d’aide pour les PME. Pour accorder le statut PME à une entreprise, il y a lieu de vérifier :

	Petite	Moyenne
<b>Effectifs (UTA); et</b>	<b>&lt; 50</b>	<b>&lt; 250</b>
<b>Chiffre d’affaires annuel; ou</b>	<b>≤ 10€ millions</b>	<b>≤ 50€ millions</b>
<b>Bilan annuel</b>	<b>≤ 10€ millions</b>	<b>≤ 43€ millions</b>





# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Analyse entité économique unique (“groupe”)

### ■ Documents à fournir :

- Certificat du Centre Commun de la Sécurité Sociale renseignant sur l’effectif et /ou tout autre document permettant de justifier l’effectif
- Le chiffre d’affaires annuel
- Le bilan annuel



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

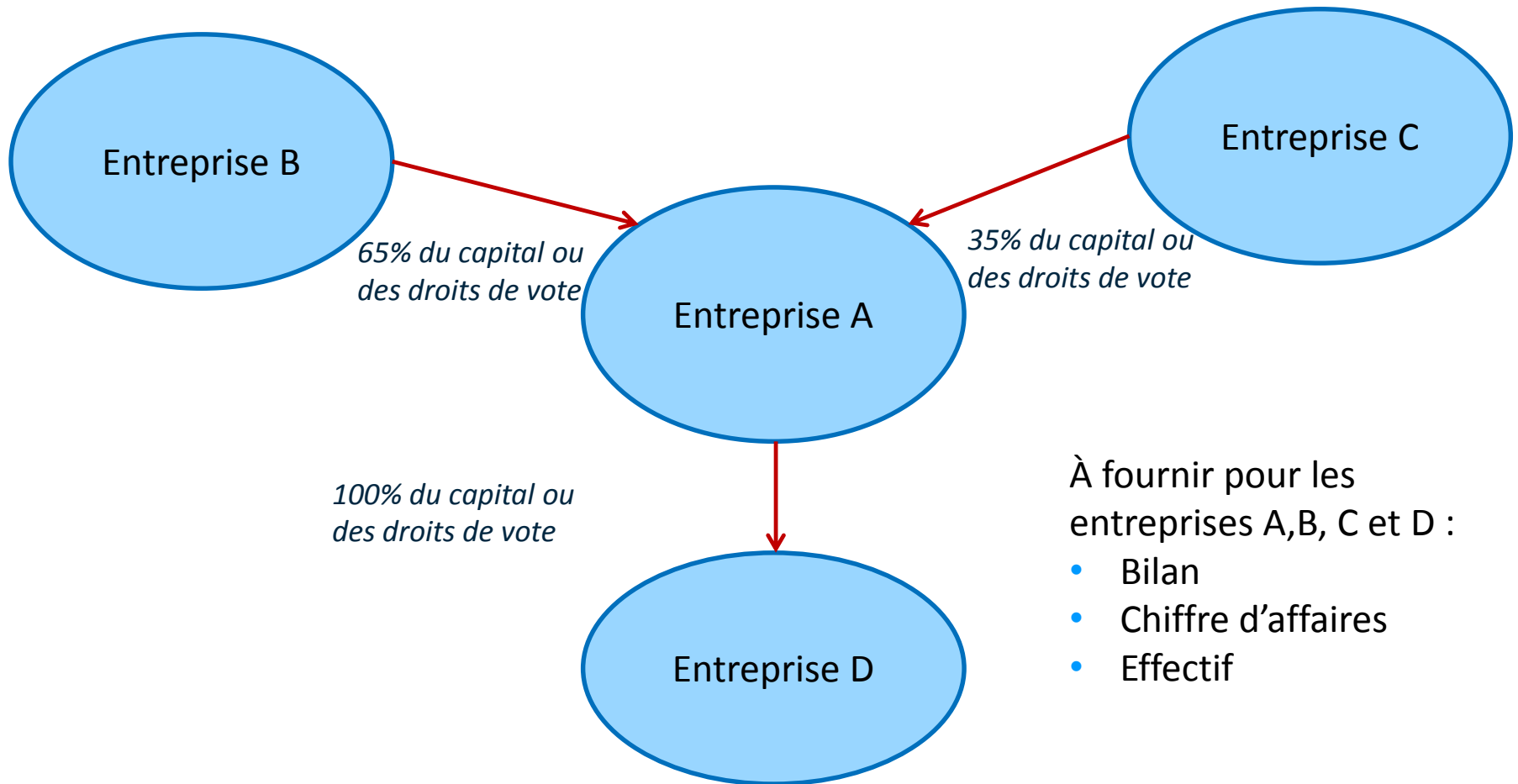
## Analyse entité économique unique (“groupe”)

- Il n’est toutefois pas suffisant d’analyser les données relatives à l’entreprise requérante, car elle peut former un **groupe** avec d’autres entreprises
- Pour connaître la **taille réelle** de l’entreprise requérante, le Ministère doit analyser:
  - L’organigramme
  - Les statuts
  - Le pacte d’actionariat
  - ...



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Analyse entité économique unique - Exemple



Dans ce cas on considère : 100 % des données des entreprises A, B, et D et 35 % des données de l'entreprise C



# CRITÈRES GÉNÉRAUX

## Analyse entreprise en difficulté

■ Une entreprise est considérée en difficulté et donc pas éligible, lorsque :

**A .** plus de la moitié de son capital social souscrit (ou fonds propres) a disparu en raison des **pertes accumulées\***

**B .** l'entreprise fait l'objet d'une **procédure collective d'insolvabilité**

(\*dérogation pour les PME en existence de moins de trois ans et les start-up)



# CONTRÔLE ET CONSÉQUENCES

■ Le constat de non-conformité peut avoir lieu suite à:

- Contrôle annuel de la Commission européenne
- Dépôt d'une plainte par des tiers (un autre EM ou un concurrent) auprès de la Commission européenne ou des tribunaux

■ Conséquence:

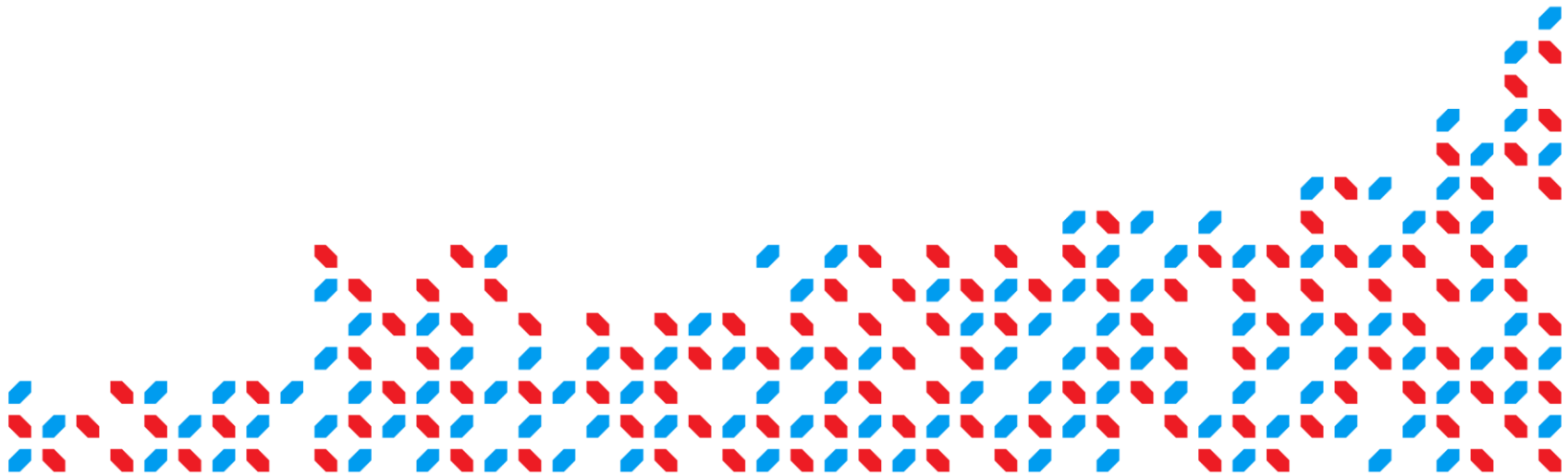
- Remboursement par l'entreprise bénéficiaire du montant d'aide accordé illégalement plus intérêt, dans un délai de quatre mois généralement



---

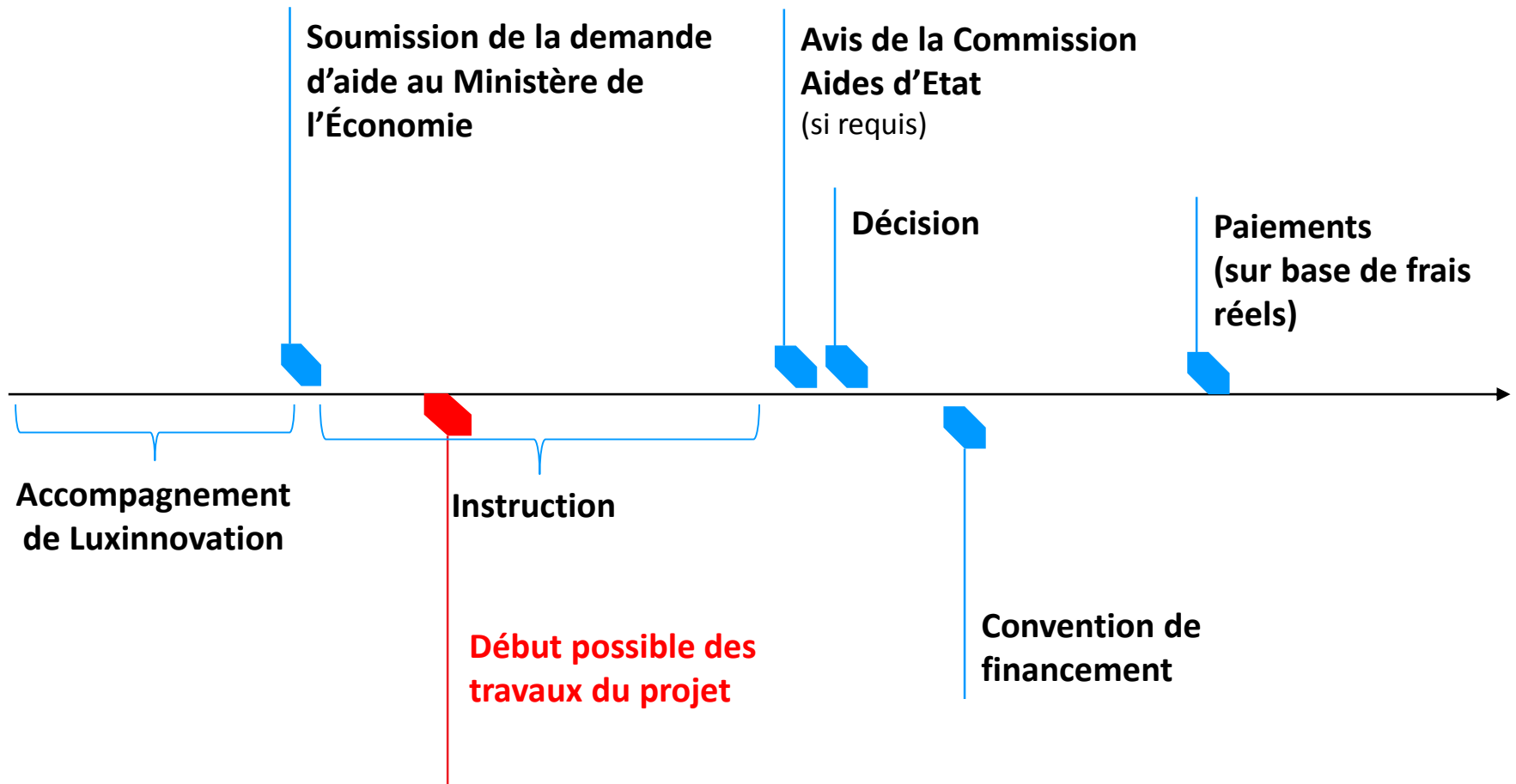
# CONTEXTE NATIONAL

---



# PROCÉDURE D'ANALYSE

## Processus décisionnel



# PROCÉDURE D'ANALYSE

## Principaux critères d'analyse d' un dossier

### Capacité de cofinancement

Capitaux propres

Cash flow disponibles

Augmentation de capital

Prêts

### Impact économique

Substance

Exploitation des résultats du projet

### Critères généraux

Effet d'incitation

Entreprise en difficulté

Analyse PME  
...

### Innovation

Avantage compétitif sur le marché

Produit, process ou service nouveau ou amélioré

Nouvelle méthode d'organisation ou de distribution

### Critères spécifiques

Selon le régime d'aide

( ex : Challenge technologique pour la RED ...)





# PROCÉDURE D'ANALYSE

## Régimes d'aide et taux applicables

Taux d'aide maxima applicables		Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise	
Aides à l'innovation	Aides à l'innovation pour PME		n.a.	≤ 50%	≤ 50%
Projets	Innovation de procédé et d'organisation		≤ 15% (en cas de collaboration effective)	≤ 50%	≤ 50%
	Etudes de faisabilité		≤ 50%	≤ 60%	≤ 70%
	Développement expérimental	Majoration de collaboration: + max 15% en cas de collaboration effective (dans la limite de 80%)	≤ 25%	≤ 35%	≤ 45%
	Recherche industrielle		≤ 50%	≤ 60%	≤ 70%
Accélération	Jeune entreprise innovante	Majoration régionale: + max 400K€ sur les communes de Dudelange ou Differdange	n.a.	n.a.	Jusqu'à 800k€, limité aux apports en numéraire des actionnaires
Démarches sectorielles	Infrastructures de recherche		≤ 50%		
	Aides à l'investissement dans les pôles d'innovation	Majoration régionale: + max 5% sur les communes de Dudelange ou Differdange			
	Aides à l'animation de pôles d'innovation				

# PROGRAMMES DE PERFORMANCE

Se préparer à l'innovation...

**FIT4  
INNOVATION**

**FIT4  
GROWTH**

**FIT4  
CIRCULARITY**

**FIT4  
DIGITAL**

**PROJETS  
RDI**

**Développement** de  
votre business par  
l'innovation

**Transition** vers  
l'économie circulaire

**Optimisation** de vos  
opérations d'innovation  
organisationnelle

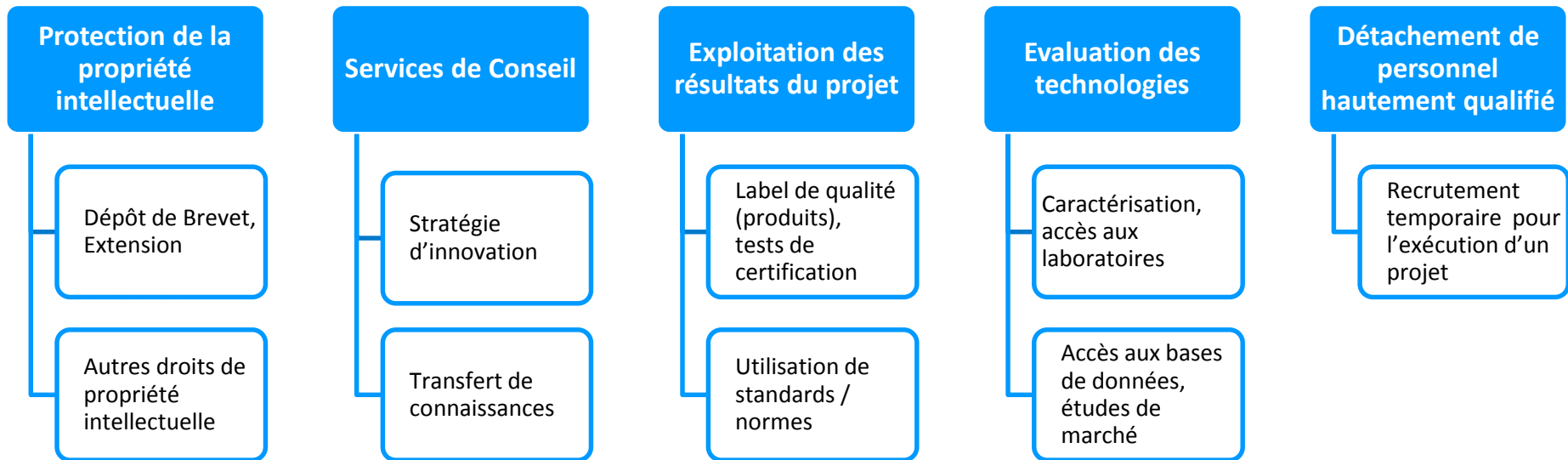
**Digitalisation** de  
vos processus



# LES RÉGIMES D'AIDE

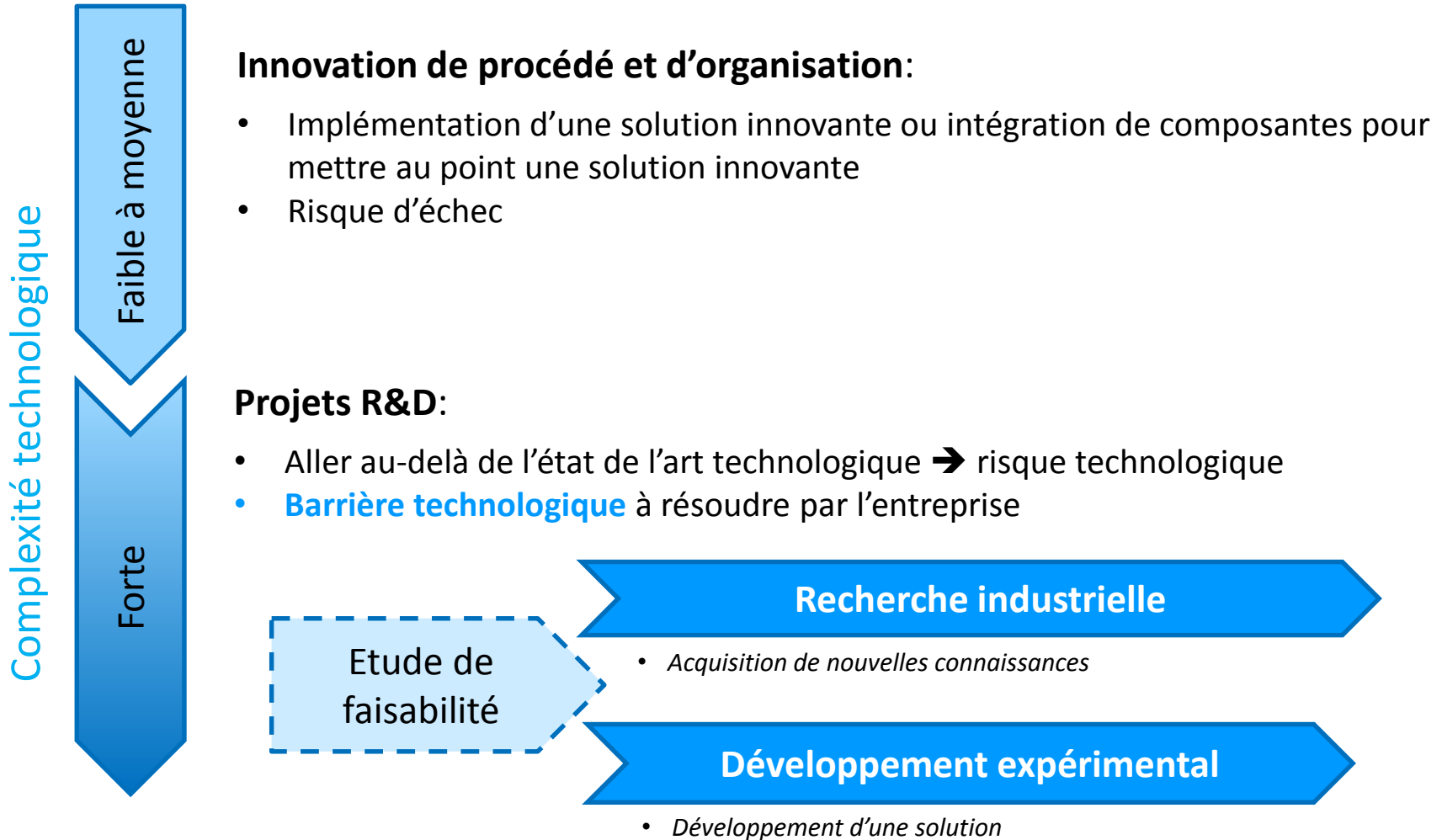
## Aides à l'innovation pour PME

- Jusqu'à 50 % de cofinancement pour des services externes liés à des activités d'innovation



# LES RÉGIMES D'AIDE

## Projets de Recherche-Développement-Innovation



## LES RÉGIMES D'AIDE

**Collaborations de R&D** : majoration jusqu'à 15% du taux d'aide applicable aux projets de R&D **s'il y a à la fois ....**

■ La présence d'une **collaboration effective** entre au moins deux partenaires indépendants qui:

- ✓ poursuivent un **objectif commun**
- ✓ définissent **conjointement** sa portée
- ✓ **contribuent** à sa réalisation
- ✓ **partagent les risques** ainsi que les **résultats**

■ La répartition du budget

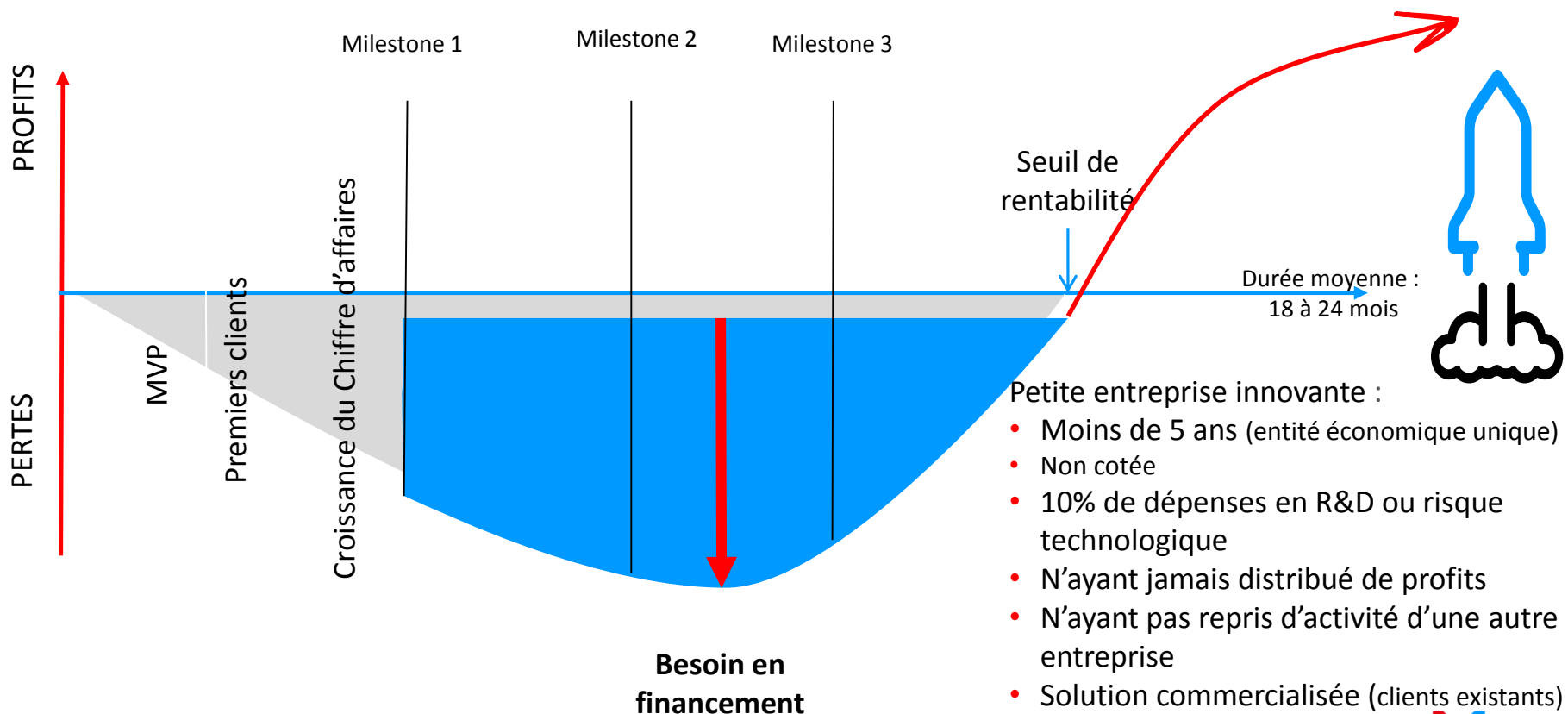
Selon le type de partenaire	Risque financier à supporter par le partenaire
- Organisme de recherche public	Au moins 10 % du budget du projet
- PME - Entreprise dans un autre pays européen	Au moins 30 % du budget du projet



# LES RÉGIMES D'AIDE

## Jeune entreprise innovante

- Matching des apports en fonds propres en numéraire dans la limite de 800 000 EUR
- Versement en général en 3 tranches de l'aide accordée



# LES RÉGIMES D'AIDE – OPEN INNOVATION

## Objectif: mutualiser les efforts et créer des synergies

### ▀ Aide en faveur d'une **infrastructure de recherche**

- ✓ Besoin d'une infrastructure et/ou d'un équipement de R&D;
- ✓ Utilisation par des entreprises et organismes de recherche externes;
- ✓ Accès au prix du marché sur une base transparente et non-discriminatoire;
- ✓ Aide à l'investissement jusqu'à 50% des coûts.

### ▀ Aide en faveur d'un **pôle d'innovation**

- Plusieurs parties indépendantes prêtes à collaborer:
  - ✓ sous forme d'une personne morale en charge de la gestion du pôle;
  - ✓ soumettre un modèle économique du pôle;
  - ✓ mener des activités RDI pour répondre aux opportunités du marché.
- Aide à l'investissement jusqu'à 50% des coûts;
- Aide à l'animation jusqu'à 50% des coûts sur une durée maximale de 10 ans.



# SOUTIEN POUR INITIER UNE DEMANDE

Lignes directrices pour préparer un dossier de demande d'aide:



Français: lignes directrices



English: guidelines



Deutsch: Leitlinien

**(ACCÈS VIA LE GUICHET OU LE PORTAIL DE L'INNOVATION)**

Site :

[innovation.public.lu](https://innovation.public.lu)

ou

[guichet.public.lu](https://guichet.public.lu)





# SOUTIEN POUR INITIER UNE DEMANDE

## Qui contacter ?

▣ **Luxinnovation accompagne** les porteurs de projet dans la préparation des demandes d'aide:

- ✓ Structuration du projet
- ✓ Vérification des critères de co-financement
- ✓ Vérification des coûts éligibles
- ✓ Support à la préparation du dossier de demande d'aide

• Contact: [rdi@luxinnovation.lu](mailto:rdi@luxinnovation.lu)

▣ **Le Ministère de l'Économie instruit** les demandes d'aide.



# SOUTIEN POUR INITIER UNE DEMANDE

## Qui contacter ?

### Ministère de l'Économie

▀ Direction de la Recherche et de l'Innovation

- 19-21, boulevard Royal  
L-2449 - Luxembourg  
Luxembourg
- Tél.: (+352) 247-84162
- E-mail : [loi.rdi@eco.etat.lu](mailto:loi.rdi@eco.etat.lu)
- [Gouvernement.lu](http://Gouvernement.lu)

### Luxinnovation

▀ Service des financements nationaux

- 5, avenue des Hauts-Fourneaux  
L-4362 - Esch-sur-Alzette  
Luxembourg
- Tél. : (+352) 43 62 63-1
- E-mail: [rdi@luxinnovation.lu](mailto:rdi@luxinnovation.lu)
- [Luxinnovation.lu](http://Luxinnovation.lu)



**LET'S  
MAKE IT  
HAPPEN**

---